



BULLETIN

Conférence canadienne des arts ~ Canadian Conference of the Arts

En manchette dans ce Bulletin :

- L'Avenir du Projet de loi C-43 et du programme de subventions culturelles Un avenir en art repose entre les mains du Comité permanent des finances

- Nouvelle Directrice des communications de la CCA

L'AVENIR DU PROJET DE LOI C-43 ET DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS CULTURELLES UN AVENIR EN ART REPOSE ENTRE LES MAINS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Ottawa, le 1 juin, 2005 - Le gouvernement minoritaire de Paul Martin a survécu à un vote de confiance tendu le 19 mai, alors que le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, a brisé l'égalité de 152 voix à 152 voix en tranchant en faveur du *projet de loi C-48*, l'amendement de la coalition Libéral-NPD ajoutant 4,6 milliards de dollars en dépenses pour les programmes sociaux et retardant les baisses d'impôt à l'intention des entreprises. Auparavant, le parti Conservateur avait voté en faveur du *projet de loi C-43*, qui met en œuvre diverses mesures proposées dans le plan budgétaire fédéral initial de 2005, y compris l'Accord atlantique signé plus tôt cette année et qui accorde à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve des milliards en revenu de ressources naturelles. Le Bloc Québécois a voté contre la proposition.

Le *projet de loi C-43*, la loi d'exécution du budget, a une grande importance pour les membres de la Conférence canadienne des arts (CCA), étant donné que le renouvellement proposé jusqu'en mars 2010 du programme de subventions aux arts, à la culture et au patrimoine *Un avenir en art* en fait partie (consulter les bulletins de la CCA 22/05 et 23/05 pour des renseignements supplémentaires sur *Un avenir en art*). À l'heure actuelle, les deux projets de loi associés au budget – *C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005* et *C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements* – ont été transmis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Les députés du parti Conservateur et du Bloc Québécois disposent présentement de la majorité des sièges au Comité permanent des finances – six sur un total de onze. L'avenir des deux projets de loi reste donc incertain en raison du climat politique actuel à Ottawa. Le gouvernement aimerait faire adopter le budget par la Chambre des communes d'ici le 23 juin, la dernière journée du calendrier parlementaire avant l'ajournement de l'été, mais les Conservateurs ont indiqué qu'ils pourraient tenter de bloquer les deux projets de loi.

L'édition du 30 mai de *The Hill Times* rapporte que, afin de s'assurer que les projets de loi soient adoptés à temps, la porte-parole du NPD pour les Finances, Judy Wasylycia-Leis, et d'autres députés disent que la Chambre des communes devrait ordonner au Comité permanent des finances d'accélérer l'étude des projets si le Bloc Québécois et les Conservateurs ont recours à des manœuvres dilatoires. Le problème avec cette mesure est qu'elle pourrait être perçue comme étant trop draconienne et qu'il lui faudrait aussi l'appui de la majorité. Le leader libéral à la Chambre, Tony Valeri, a déclaré à *The Hill Times* qu'il croit que la meilleure option est « d'inviter les Conservateurs et le Bloc Québécois de collaborer [avec eux] de manière constructive au sein du comité ». On peut consulter la version intégrale de l'article à l'adresse suivante :

http://www.thehilltimes.ca/html/index.php?display=story&full_path=/2005/may/30/legislation/&c=1

Pour en savoir plus:
Laura Coletta
Directrice des
communications
804 - 130, rue Albert
Ottawa (ON) K1P 5G4
(613) 238 3561 x21
tél.: (613) 238 4849
info@ccarts.ca
www.ccarts.ca

25/05

SVP affichez et(ou) faites circuler. Si vous reproduisez en tout ou en partie le contenu des bulletins de la CCA, SVP précisez la source.



Bulletin de la CCA — suite

Les nombreux défis auxquels fera face la Comité permanent des finances au moment de l'étude de ces projets de loi comprennent, entre autres, les suivants :

- o Faut-il traiter les deux projets de loi simultanément ou séparément?
- o Si on les traite séparément, quand faudra-t-il tenir les audiences et faut-il convoquer certains témoins?
- o Certaines des dispositions de ces projets de loi, tel que l'Accord atlantique, doivent-ils être renvoyés à la Chambre des communes à titre de lois distinctes? Le financement de *Un avenir en art* pourrait-il faire l'objet d'un traitement similaire?
- o Certains amendements, tel que ceux liés au protocole de Kyoto proposés dans le *projet de loi C-43*, doivent-ils être renvoyés à d'autres comités permanents pour examen?
- o Quels amendements faut-il encore ajouter pour assurer l'appui de certains partis à ces projets de loi?
- o Le comité doit-il convoquer certains témoins?

Malheureusement, l'article du *Hill Times* mentionne aussi que les initiés des affaires parlementaires sont sceptiques quant à l'adoption des deux projets de loi par la Chambre des communes et le Sénat avant l'ajournement de l'été car, au cours des cinq dernières années, le gouvernement a mis en moyenne environ cinquante jours à adopter les projets de loi d'exécution du budget.

La « bonne nouvelle » pour l'avenir du gouvernement minoritaire, au moins à court terme, est qu'on ne s'attend pas à ce que les Conservateurs et le Bloc Québécois présentent une résolution de censure au cours des jours réservés à l'opposition à la Chambre des communes cette semaine. Cela représenterait leur dernière chance d'obtenir un vote de blâme avant que le caucus libéral n'augmente d'un membre avec l'arrivée du député nouvellement élu du Labrador, Todd Russell. Un reportage du 31 mai de [cbc.ca](http://www.cbc.ca) rapporte les propos suivants du chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe : « On ne fait pas cela [proposer une résolution de censure] tous les jours [...] ça ne se fait pas. Nous verrons l'automne prochain. »

La CCA invite ses membres à prendre contact avec les députés siégeant au Comité permanent des finances, y compris son président, Massimo Pacetti, afin de leur rappeler que leur rapport de décembre 2004 sur les consultations prébudgétaires contenait la *Recommandation 11*, énonçant que :

Le gouvernement fédéral assure un financement stable, de longue durée, aux éléments suivants de l'appui fédéral aux arts et à la culture : le programme Un avenir en art; le Conseil des Arts du Canada; Téléfilm Canada; le Programme d'aide aux musées; le Programme d'accès communautaire; le Fonds canadien de télévision et les initiatives visant à promouvoir la culture canadienne sur le plan international.

Les coordonnées permettant de joindre les membres du Comité permanent des finances se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteeList.aspx?Lang=2&PARLSES=381&JNT=0&SELID=e18_&COM=8977



NOUVELLE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS DE LA CCA

La CCA a le plaisir d'annoncer l'arrivée d'un nouveau membre au sein de son personnel, Laura Coletta. Plus récente addition à notre équipe en pleine expansion, Laura assume le rôle de directrice des communications. Laura se joint à la CCA après avoir travaillé plusieurs années au sein du Conseil des Canadiens en qualité d'agente des communications, y perfectionnant ses

compétences en gestion stratégique et de projet, organisation d'événements, développement de site Web et relations publiques. En plus de sa grande expérience dans le secteur culturel, elle est bachelière en linguistique et parle plusieurs langues, dont le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol et le portugais. « Il est évident qu'avec une telle gamme de compétences, Laura sera un atout pour l'équipe de la CCA », a déclaré le directeur général de la CCA, Jean Malavoy. « Il est particulièrement plaisant de lui souhaiter la bienvenue. »